

**DECISION DU PRESIDENT N°2020-242**

**AVENANT 1 AU MARCHÉ N°2020-046 «MISSION GEOTECHNIQUE DE TYPE G2 POUR LE RACCORDEMENT DES COMMUNES DU FENOUILLEUR ET DE NOTRE DAME DE RIEZ VERS LA FUTURE STATION D'EPURATION – LOT 2: ETUDES POUR TRAVAUX SANS TRANCHEES»**

**Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9, L.5211-10, L.5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2194-1 6°, R.2194-2, R.2194-3 et R.2194-8,

Vu la délibération n°2020-4-02 du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le marché n°2020-046 « Mission géotechniques de type G2 pour le raccordement des communes du Fenouiller et de Notre Dame de Riez vers la future station d'épuration – lot 2 : Études pour travaux sans tranchées» notifié le 28 avril 2020 à l'entreprise FOREXI,

Considérant d'une part que les sondages géotechniques réalisés pour l'étude du franchissement de la voie ferrée ont révélé des horizons argilo-sableux, il est nécessaire de réaliser des essais de cisaillement à la boîte de Casagrande en lieu et place des essais de compression simple prévus au marché,

Considérant d'autre part, qu'afin d'optimiser le tracé des canalisations pour la traversée du Ligneron en vue d'une économie sur le montant du projet dans le cas de la faisabilité de cette modification du tracé, il est nécessaire d'étudier une seconde trajectoire de forage,

Vu les crédits inscrits au Budget annexe assainissement-régie 2020,

**DECIDE:**

**Article 1 :** d'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché n°2020-046 « Mission géotechniques de type G2 pour le raccordement des communes du Fenouiller et de Notre Dame de Riez vers la future station d'épuration – lot 2 : Études pour travaux sans tranchées» comme suit:

Montant HT marché initial	Objet de l'avenant 1	Montant HT avenant 1	Montant du marché HT	% de variation par rapport au marché initial
41 159.14 €	<p>Pour la traversée de la voie ferrée, réalisation de 2 essais de cisaillement à la boîte de Casagrande (P.U.: 615 € HT, soit une plus-value de 1 230 € HT) en lieu et place des 2 essais de compression simple prévus au marché (moins-value de 180 € HT), représentant au total une plus-value de 1 050 € HT.</p> <p>Étude d'une seconde trajectoire de forage pour optimisation du tracé des canalisations pour la traversée du Ligneron, plus-value de 2 500 € HT.</p>	3 550 €	44 709.14 €	8.63%

**Article 2 :** de signer l'avenant n°1 d'un montant de 3 550 € HT au marché n°2020-046 « Mission géotechniques de type G2 pour le raccordement des communes du Fenouiller et de Notre Dame de Riez vers la future station d'épuration – lot 2 : Études pour travaux sans tranchées» et l'ensemble des pièces s'y rapportant.

0805.2020.0330 0 1

Envoyé en préfecture le 18/12/2020  
Reçu en préfecture le 18/12/2020  
Affiché le **18 DEC. 2020**  
ID : 085-200023778-20201218-DCP\_2020\_242-DE

**Article 3** : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Givrand,  
Le Président,

Signé électroniquement par :  
François Blanchet  
Date de signature : 18/12/2020  
Qualité : Président de la CC Pays de  
Saint Gilles



François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu:

- de la transmission au contrôle de légalité le : **18 DEC. 2020**
- de l'affichage le : **18 DEC. 2020**
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : **18 DEC. 2020**

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*